

**COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE  
BUDGET PRINCIPAL  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

*Le budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte de mise en place de pactes financiers avec l'Etat prévoyant notamment une maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et des règles prudentielles en matière d'investissement.*

*La commune est en mesure de relever ce défi du fait de sa situation financière qui peut lui permettre de mener encore des actions, avec modération, afin de répondre aux besoins des vauxois.*

**1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES 2018 SUR LES BUDGETS LOCAUX**

**1.1. La situation économique internationale et nationale**

L'environnement mondial est resté porteur en 2017 et devrait le rester : le climat des affaires demeurant très favorable dans la plupart des enquêtes de conjoncture. La croissance américaine n'a pas faibli ces derniers mois : le stimulus budgétaire annoncé lors de l'élection présidentielle se fait attendre mais il se concrétiserait à partir de 2018.

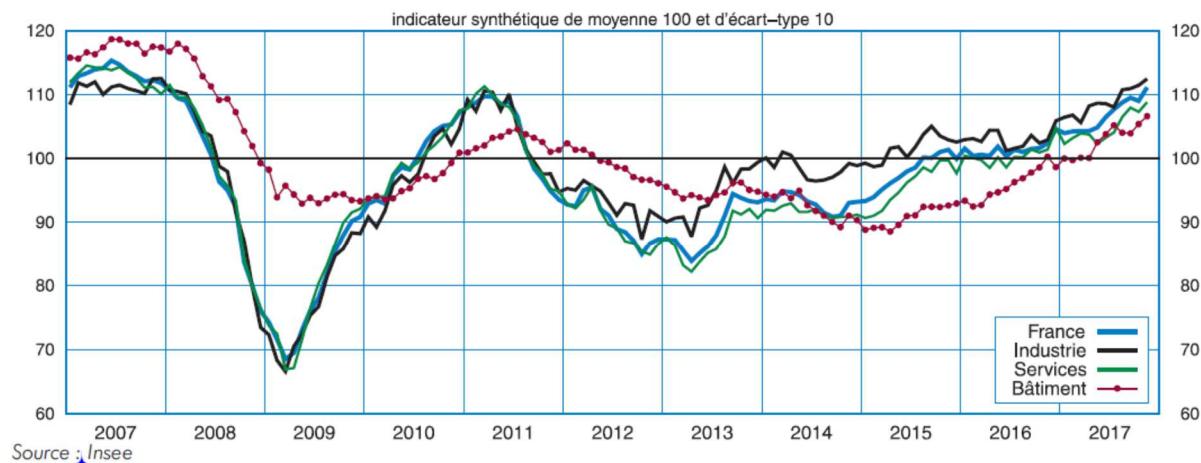
Au Japon, la consommation prendrait peu à peu le relais du commerce extérieur pour soutenir l'activité. Le commerce mondial serait également tiré par la reprise dans les économies émergentes : la croissance chinoise se maintient à un rythme élevé malgré l'investissement qui tend à ralentir, notamment dans l'immobilier.

Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

Dans la zone euro, la croissance a été très soutenue (+2,5 % en 2017 après 1,8% en 2016) et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans : les incertitudes politiques en Europe, avec la crise catalane, la constitution plus laborieuse que prévu d'une majorité de gouvernement en Allemagne ainsi que les élections à venir en Italie et les incertitudes sur les modalités du Brexit, ne semblent pas pour l'instant affecter le moral des entrepreneurs.

La France ne ferait pas exception à ce mouvement d'ensemble. La croissance annuelle a atteint +1,9 % en 2017, soit son plus haut taux depuis 6 ans et l'acquis pour 2018 serait déjà de +1,7 % à mi-année.

Le climat des affaires progresse continûment depuis fin 2016 et il a atteint en novembre 2017 son plus haut depuis début 2008. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie, des services marchands (qui continuent à bénéficier, entre autres, du retour des touristes), ou de la construction.



La croissance serait tirée par la vigueur de la demande globale. Les exportations dépendraient certes des à-coups des secteurs aéronautique et naval et le déficit des échanges de produits manufacturés se creuserait encore un peu ; mais, grâce aux produits agricoles et au tourisme, le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance.

Du côté de la demande intérieure, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer des difficultés d'offre et leurs dépenses d'investissements ne faibliraient donc pas. Les ménages bénéficieraient quant à eux de revenus d'activité dynamiques. La hausse de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales brideraient temporairement leur pouvoir d'achat pendant l'hiver, faisant plier leur consommation, mais elle ne romprait pas : les ménages diminuerait leur taux d'épargne en anticipant une amélioration de leur pouvoir d'achat fin 2018. Leurs dépenses d'investissement accéléreraient franchement en 2017, mais ralentiraient un peu mi-2018, en ligne avec la stabilisation des ventes de logements neufs observée ces derniers mois.

L'économie française continuerait de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre, tandis que l'emploi non marchand se replierait de nouveau avec la diminution des emplois aidés. L'emploi total progresserait néanmoins plus vite que la population active et le taux de chômage diminuerait un peu, à 9,4 % à mi année 2018 (soit -0,1 point sur un an).

À court terme, ce scénario est susceptible d'être affecté par les incertitudes internationales, ainsi que par le comportement de consommation des ménages français face à la flexion temporaire de leur pouvoir d'achat.

## 1.2. Les mesures fiscales et budgétaires

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau Gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB.

Aussi, le projet de loi de finances définit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et des EPCI : l'augmentation de leurs dépenses devra être limitée à 1,2%, inflation comprise. Des contrats de confiance avec les Préfets s'adressent à toutes les collectivités désireuses d'entrer dans cette démarche et obligatoirement aux 319 les plus peuplées. Un système de malus (baisse de dotations) serait prévu pour les collectivités qui n'obtiendraient pas les résultats prévus.

Parallèlement, le projet de loi prévoit d'encadrer l'endettement des collectivités qui sera limitée à 13 ans maximum.

### 1.2.1. Vers une baisse des dotations

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018, en liaison avec les contrats de confiance : si les collectivités baissent réellement leurs dépenses de fonctionnement, elles ne verront pas leur DGF baisser.

### 1.2.2. La revalorisation des valeurs locatives

2018 sera la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Fixé jusqu'en 2017 par le législateur par un amendement en loi de finances, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir du coefficient suivant (article 1518 bis du Code Général des Impôts) :

$Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 - IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]$

Avec  $IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé$

Soit pour 2018 :  $1 + (101,8 - 100,55) / 100,55 = 1,012$ , soit un coefficient d'actualisation estimé à 1,2%

Depuis 2007, les revalorisations sont les suivantes :

Evolution variation nominale (%)											
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,80	1,60	2,50	1,20	2,00	1,80	1,80	0,90	0,90	1,00	0,40	1,20

### 1.2.3. Le soutien à l'investissement local

Les subventions d'investissement sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La DETR est maintenue à son niveau (996 millions d'euros) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) s'élève à 665 millions.

### 1.2.4. La péréquation horizontale

La loi de finances maintient le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2018 au même niveau qu'en 2017 et 2016, à 1 milliard d'euros contre 780 millions d'euros en 2015, 570 en 2014 et 360 en 2013.

### 1.2.5. Les autres mesures fiscales et budgétaires

La loi de finances prévoit d'instaurer le dégrèvement de la taxe d'habitation pour les 80% des contribuables. Cette réforme doit débuter par une première baisse de 30% en 2018 et se terminer par une exonération totale en 2020.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

## **2. RESULTATS 2017<sup>1</sup>**

L'exercice 2017 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 648 624,40 €, un excédent d'investissement de 330 166,02 €, des restes à réaliser de – 1 171 108,63 €, soit un solde positif global de 807 681,79 €.

### **2.1. - Section de Fonctionnement**

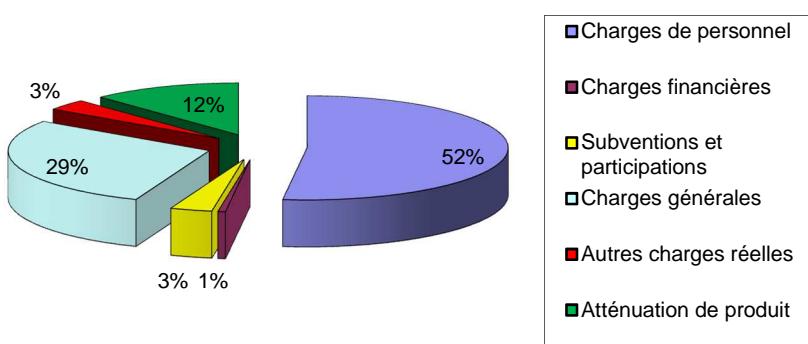
#### **2.1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement**

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 26% par rapport à 2016 en raison de la restitution des compétences « enfance » et « petite enfance » et du versement de l'excédent d'exploitation du budget d'assainissement à GPS&O.

Si l'on neutralise ce dernier poste (qui se chiffre à 976 851,40 €), les **dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 312 297,75€, en baissé de 2,4% par rapport à 2016** (-2,06% entre 2015 et 2016), soit une économie de 81 886 €.

Avec 682 €/habitant, les charges communales restent très inférieures aux charges des communes des Yvelines de taille comparable, 1 050 €/habitant en 2016 (*source : IngénierY – exercice 2016*).

#### **Structure des charges réelles en 2017**



Les charges générales ont diminué de 3,13 % (contre -0,59 % sur la période précédente) et s'élèvent à 948 737 €. Cette baisse est en partie le résultat des transferts de compétences : la voirie vers la CU (près de 143 000 €) et le retour de l'enfance (+108 916 €) et dans une moindre mesure la petite enfance (+28 395 €).

Les charges de personnel, hors atténuation de charges, restent encore à un niveau élevé à 52% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 1 720 463 € (contre 48% pour les communes des Yvelines de taille comparable), niveau à relativiser compte tenu de la faiblesse des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste croît sur cet exercice de 2 % en raison du transfert des agents de la petite enfance (sur 4 mois, de septembre à décembre, soit 102 922 €). Aussi, en neutralisant ce transfert de compétence ainsi que l'impact du transfert des agents chargés de la voirie (94 149 €), les charges de personnel sont en baisse de 0,40% (-1,2% sur l'exercice précédent). Cette baisse s'explique en partie par l'externalisation de certaines prestations de ménage.

<sup>1</sup> Compte administratif 2017 provisoire au 25/01/2018

Le poste « atténuation de produits » diminue cette année encore de 17% (-85 612 €) compte tenu de la diminution des attributions de compensation à verser à GPS&O.

Les charges financières continuent de régresser en raison du vieillissement de la dette et ne représentent plus que 4,10€/habitant, soit 0,60% des dépenses réelles de fonctionnement.

L’analyse des données suivantes fait apparaître la maîtrise des frais de fonctionnement :

(en € par habitant)	Vaux-sur-Seine	Moyenne de la strate (France entière)
Charges de personnel	354	441
Charges financières	4	37
Charges à caractère général	218	236
Total des charges de fonctionnement	682	916

Source : BPS 2016

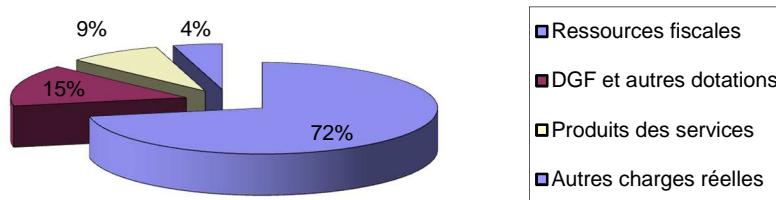
### 2.1.2. Les produits de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement régressent de 11% par rapport à 2017 pour s’établir à 3 678 888 € contre 4 143 129 € en 2016 soit - 464 241 €.**

Si l’on neutralise l’impact du remboursement de la CU lié à la convention de gestion voirie en 2016 (soit 200 648 €) et les titres d’assainissement encaissés (88 912 €), la baisse des recettes réelles de fonctionnement n’est plus que de 4,5%.

La commune dispose de recettes réelles de fonctionnement plus faibles que les communes yvelinoises de strate équivalente (758 €/habitant contre 1 155 €/habitant).

#### **Structure des produits réels en 2017**



Cette faiblesse des recettes réelles s’explique en partie du fait de la diminution continue de la dotation globale de fonctionnement (336 333 € en 2017, 397 118 € en 2016, 482 464 € en 2015 contre 566 216 € en 2014, soit une diminution de près de 40% en 4 ans) qui représente une dotation de 69 € par habitant en 2015 (82 € pour les communes yvelinoises de strate équivalente).

Cette faiblesse s’explique également par la baisse du Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Professionnelle de 33% (-42 702 €).

**Le poste dotations et participations est ainsi en baisse de 21%, soit – 143 593 €.**

Les ressources fiscales représentent 72% du total des produits perçus, soit 2 650 878 €. Elles s'élèvent à 546 €/habitant contre 472 €/habitant pour les communes des Yvelines de taille comparable. Les droits de mutation se sont accrus de 11,2% pour s'établir à 166 727 €.

Les produits des services s'établissent à 316 160 € en progression de 7,5% du fait des produits de la crèche notamment.

## 2.2. Section d'investissement

### 2.2.1. La capacité d'autofinancement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de dégager encore des capacités d'investissement. En effet, le poids des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement représente 91,6% alors que ce ratio n'est que de 95,1% pour les communes des Yvelines de taille comparable.

**Toutefois, la marge de manœuvre se réduit : l'épargne nette, qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de la dette, ne s'élève plus qu'à 306 745 €, soit 63€ par habitant (688 667 € en 2016, 621 445 € en 2015 et 560 298 € en 2014).**

**Ce ratio se dégrade en raison de la baisse des recettes réelles de fonctionnement que la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement ne parvient pas à compenser.**

Cette dégradation s'explique aussi par l'augmentation des attributions de compensation versées à la CU. En effet, à compter de l'exercice 2017, la CU évalue le transfert de la compétence voirie par un coût moyen annualisé, fixe (d'un montant de 314 991,53 €), qui comprend les travaux d'investissement, impactant négativement le taux d'épargne<sup>2</sup> qui n'est plus que de 10% en 2017 contre 19% en 2016.

### 2.2.2. La dette

L'encours de la dette continue de baisser en 2017 et s'établit en capital à 552 274 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 114 €/habitant (contre 592€ pour les communes yvelinoises de taille comparable). Le remboursement annuel, capital et intérêts de 79 779,86€, représente 16 €/habitant, alors que l'annuité de la dette s'élève à 109 €/habitant pour les communes de strate équivalente. L'emprunt actuel, au taux fixe de 3,51%, s'éteint en 2025.

Ainsi, l'encours de la dette ne représente que 15% des recettes réelles de fonctionnement.

### 2.2.3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut sont en légère augmentation. Elles s'élèvent à 774 735€ en 2017 contre 712 775€ en 2016, soit 159,67€ par habitant contre 247,36€ pour les communes yvelinoises de taille comparable.

---

<sup>2</sup> Taux d'épargne brute : CAF brute divisée par recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses d'équipement représentent 21,06% des recettes réelles de fonctionnement contre 20,13 % pour les communes yvelinoises de taille comparable, ce qui traduit l'effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse.

Les dépenses d'équipement ont notamment porté sur l'achèvement de la mise à niveau des équipements sportifs avec la rénovation du terrain de football (pare-ballons, main courante, abris de touche) et l'éclairage des courts de tennis et de pétanque (en co-financement avec les clubs sportifs), sur la démolition de la Hautilière, la mise en peinture des feronneries de la Martinière et de la maison Angibout, la restauration du mur de l'Espace Marcelle Cuche (2<sup>ème</sup> partie), la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du Cosec et des ateliers municipaux et la construction du gymnase. Les travaux, quant à eux, sont inscrits en « restes à réaliser » pour un montant de 2 656 285 €, ainsique la création du parking rue du Tertre.

#### 2.2.4. Les produits d'investissement

Les subventions d'investissements perçues en 2017 s'élèvent à 495 029 €.

La commune ne perçoit plus la taxe d'aménagement ; seul le FCTVA vient alimenter les recettes d'investissement, d'un montant de 117 175 € en 2017.

La section d'investissement présente en 2017 un excédent de 330 166 €.

### **3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF) et sur les conséquences financières du transfert/restitution de certaines compétences.

Elles traduisent la volonté :

- De ne pas alourdir la fiscalité communale,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité à investir et à pérenniser un service public de qualité.

● Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

- la hausse des dépenses de personnel seront essentiellement dues à l'intégration des agents « petite enfance »
- les charges à caractère général seront optimisées notamment par la renégociation des contrats arrivant à terme mais seront impactés par la hausse du prix du gazole
- le poste « atténuation de produits » connaîtra une baisse substantielle avec la restitution des compétences enfance et petite enfance.

● Des recettes de fonctionnement incertaines :

- les recettes fiscales ne bénéficieront que de la revalorisation des valeurs locatives du fait de la non augmentation des taux communaux

→ les dotations devraient diminuer mais dans une moindre mesure que les années précédentes

Dans un contexte de recul des investissements des collectivités locales depuis plusieurs années, Vaux-sur-Seine poursuit ses investissements au service de ses habitants et en adéquation avec leurs besoins :

- Travaux de construction du gymnase,
- Travaux de construction du parking rue du Tertre,
- Création d'une 12<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire,
- Travaux d'entretien du patrimoine communal,
- Création d'un auvent au cimetière,

Par ailleurs, dans l'attente d'une procédure d'expropriation pour l'aménagement de la ZAC du quartier des Marronniers, il conviendra d'acquérir certains terrains à l'amiable.